

Agents municipaux : la mobilisation fait mouche



Manifestation inédite des employés municipaux devant la villa Arc-en-ciel où sont installés provisoirement une partie des bureaux de la mairie de Bischheim. PHOTO DNA - MICHEL FRISON

Près de 150 manifestants se sont rassemblés devant les bureaux du maire, à Bischheim. En cause,

SIFFLETS, CORNE DE BRUME, crécelles, slogans, banderoles, drapeaux... A Bischheim, un tintamarre inédit devant la villa Arc-en-Ciel, où le bureau du maire a été provisoirement délocalisé. « C'est la première fois qu'on fait grève contre le maire » assure un employé qui travaille depuis 25 ans aux ateliers municipaux. Environ 150 manifestants, employés municipaux de Bischheim et soutiens venus d'autres communes ont mis le paquet pour se faire entendre par le maire Jean-Louis Hoerlé. Ils répondaient à l'appel de l'intersyndicale CFDT-CGT-UNSA. Une mobilisation réussie dans une commune qui emploie 350 agents.

L'ambiance est bon enfant même si le ras-le-bol s'exprime ouvertement. Quand un jeune homme, membre du NPA, monte sur un pilier pour haranguer la foule sur le thème de la « crise du système capitaliste », il est mollement suivi. Les manifestants sont là pour peser sur les négociations avec leur employeur, pas pour faire la révolution.

« La territorialité en a plein le

« salaire » affirme un autre, « et maintenant on veut nous prendre des congés ». « On veut nous faire passer pour des nantis et des fainéants, et c'est loin d'être le cas. C'est politique, le maire veut être celui qui a serré la vis aux municipaux » résume une syndicaliste.

« La goutte d'eau qui fait déborder le vase »

L'annonce de la réorganisation du temps de travail, approuvée à l'unanimité en avril par le conseil municipal, a mis le feu aux poudres. « C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase » expliquent les syndicalistes locaux. En jeu, la perte de 7,5 jours de congé annuels. La Chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport, a en effet épinglé la mairie de Bischheim, dont les agents bénéficient, depuis 2002, de 32,5 jours de congés annuels alors que la limite légale est à 25 jours par ans. Avec un « rappel du droit » qui implique la mise en conformité avec les obligations légales, plaide le maire. Les syndicalistes affirment que « le maire décide ce qu'il veut au nom du principe constitutionnel qu'est la libre administration des collectivités locales ». « Je ne peux pas aller contre la loi, décider par exemple

L'intersyndicale s'oppose à la suppression d'un des « rares acquis que les agents ont encore ». Et à une méthode qui grillerait la priorité aux représentants du personnel, en faisant voter par les conseillers municipaux, sans discussion préalable, un planning de négociations jugé trop serré. La nouvelle directrice générale des services, Marie Laure Walle, affirme que l'information avait été donnée avant aux syndicalistes.

Au-delà de l'affaire des congés, les syndicalistes listent une série de dysfonctionnements et des dossiers qui n'avancent pas, comme « la procédure d'alerte, le plan d'action des risques psychosociaux, la réflexion sur le régime indemnitaire ». Autre motif de colère : les « 21 chèques déjeuner par trimestre » et non pas par mois, la baisse de la prise en charge de la mutuelle, les écarts « indécents » dans l'attribution des primes, etc.

Pendant la manifestation, une délégation a rencontré le maire. « C'est un collègue qui nous a ouvert la porte sinon on n'était pas reçus. » À l'issue des discussions, Jean-Louis Hoerlé a assuré qu'il voulait « poursuivre le dialogue social ». Mais il souligne aussi qu'il doit « rendre des comptes aux Bischheimois »